

Contrat de location de la chapelle Sainte-Croix

Entre

Le propriétaire

Fondation de la Chapelle Sainte-Croix
c/o Marie Bourgnon, présidente
Sur les Rochets 77
2902 Fontenais

info@espacesaintecroix.ch

www.espacesaintecroix.ch

Personne de contact : Marie Bourgnon (+ 41 78 641 57 25)

Et

Le locataire

Nom, prénom, société : _____

Personne de contact : _____

Adresse : _____

NP et localité : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

N° police et nom assurance RC : _____

Pour l'événement suivant

Type d'événement : _____

Du : _____ au : _____

Durée selon grille tarifaire (cf. point 6) : _____

Préambule

Située en pleine campagne, à la croisée des chemins des localités de Fontenais, Villars et Bressaucourt, la chapelle Sainte-Croix est un important témoin patrimonial du Moyen Âge tardif. Désacralisé en 1985, intégralement restauré dès 2011, le magnifique écrin que constitue la chapelle est désormais dédié à accueillir des événements culturels et sociaux. La chapelle est la propriété de la Fondation de la Chapelle Sainte-Croix depuis 2023.

L'association Espace Sainte-Croix a pour mission d'organiser une programmation d'événements culturels durant la belle saison. Concerts, expositions et autres conférences animent ainsi le nouvel espace culturel. En dehors de la programmation de l'Espace Sainte-Croix, la fondation encourage la location de la chapelle à des tiers, associations ou collectivités afin de faire vivre le lieu.

L'écrin magnifique de la nef et du chœur, l'acoustique exceptionnelle et la lumière particulière du lieu sont autant d'atouts pour des expositions, concerts, spectacles, théâtres, conférences, masterclasses, ou même pour une célébration de mariage.

1. Mise à disposition de la chapelle

- **Période de location** : la chapelle est à disposition pour la location durant la belle saison, d'**avril à octobre**. En dehors de cette période, la location est possible mais non encouragée. Chauffage interdit (cf. point 2). La fondation s'occupe des gros nettoyages de début de saison (avril) et de fin de saison (octobre). Durant la saison hivernale, il ne peut être assuré qu'un entretien minimal.
- **Espaces à disposition** :
 - Intérieur de la chapelle, façades de la nef
 - Extérieur de la chapelle (selon plan cadastral en annexe 1)
 - Cabanon (pour débit de boisson, stockage, etc.), y compris WC chimique pour personnes à mobilité réduite
 - Places de parc (selon plan cadastral), 8 places + 1 place mobilité réduite. Veuillez vous adresser aux bordiers en cas de besoin supplémentaire. Parcage sur les bords de route et dans les champs interdit !
- **Matériel à disposition** :
 - Cables de suspension
 - Fil nylon

- Échelles
- Mobilier (chaises et bancs)
- Petit mobilier de nettoyage
- Cadre publicitaire A4, panneau extérieur A1
- Rallonges, prises multiples, etc, dérouleur.
- Consommables : cendriers en alu, etc.
- **Eclairage, accès, sécurité :**
 - Eclairage intérieur modulable sur rails
 - Eclairage extérieur avec minuterie
 - Eclairage du cabanon, non automatique
 - Fermeture des accès : deux portes de la chapelle, deux portes du cabanon, portail
- **Eau :** dans le local à lait de la ferme Winkler, merci de respecter les lieux et d'économiser l'eau.

2. Dispositions particulières d'usage du lieu historique

- L'usage d'un **chauffage d'appoint, déshumidificateur** ou tout autre **engin de régulation du climat** est **interdit ! Risque de dérèglement d'humidité dommageable pour les fresques !**
- **Interdiction** d'utiliser des **clous, vis, scotch, patafix, etc.** sur l'ensemble du site.
- **Le sol** de la chapelle est constitué de tommettes en céramique historiques **très sensibles à l'abrasion, aux chocs et aux taches d'humidité** : faire particulièrement **attention avec les pieds d'échelles ou d'escabeau**. Pour cette raison également, **il est interdit de boire ou de manger à l'intérieur de la chapelle**, y compris durant un vernissage ou un événement particulier. Le cabanon et toute l'aire extérieure se prêtent à cet usage.
- **Pas d'affichettes** en dehors du **cadre publicitaire et du panneau** prévus à cet effet.

3. Responsabilités du propriétaire

- La fondation met à disposition tous les espaces, matériels et commodités précités, avec les clés, selon le présent contrat.
- Elle garantit au locataire un lieu propre, des WC vidangées et propres, le tout compris dans le prix de location.
- Concernant la **publicité** : vous pouvez bénéficier, avec l'aimable collaboration de la commune mixte de Fontenais, d'une publicité sur la **page Facebook** et sur le **site web** de la commune ainsi que d'une place pour votre affiche dans la vitrine **communale**. Contacter le secrétariat

communal pour toute information supplémentaire. Un **cadre publicitaire (A4)** sur le cabanon et un **panneau (A1)** sont également à votre disposition.

4. Responsabilités du locataire

- **Tout dégât** survenu durant la durée de location (mobilier ou immobilier) **sera facturé** au locataire.
- À l'intérieur de la chapelle et du cabanon, il est interdit de **fumer** à l'intérieur et d'utiliser des **bougies**. À l'extérieur, merci de veiller à utiliser les cendriers à disposition. Les **animaux** sont interdits à l'intérieur.
- L'enlèvement des **déchets** est à la charge du locataire, tout comme le retrait des éventuels **éléments de balisage** (poteaux, affichettes, ballons, etc. le long des chemins).
- En cas de location sur plusieurs jours, le locataire veillera à l'**entretien courant** (balayage, nettoyage, propreté des WC).
- Les frais de vernissage, de publicité, de transport, etc. sont à la charge du locataire.
- Le gardiennage, le transport, l'accrochage, etc. sont organisés par le locataire et sont à sa charge.
- Le locataire est seul responsable du gardiennage, y compris s'il est effectué par des personnes tierces.
- Le locataire veillera au **confort des visiteurs** durant toute la durée de location ; il ne doit en outre pas empêcher une intervention des services d'urgence en cas de besoin.
- Réserver un accueil cordial aux **visiteurs** curieux qui visitent la chapelle.
- Respecter la **bonne entente** et la **bonne cohabitation** avec la famille voisine, et ne pas gêner leurs **activités rurales**. Ne pas faire de bruit **après 22h00**.
- La **sous-location** est interdite !

5. Assurances

- Le locataire est prié d'**assurer** ses œuvres contre l'incendie, le vol par effraction, les dégâts d'eau, etc.
- La fondation n'assure en aucun cas les œuvres exposées et **décline toute responsabilité** en cas de dégât ou de vol.

- La chapelle est un bâtiment non chauffé, ancien, en pleine campagne ; ainsi, elle présente, notamment au printemps et en automne, une hygrométrie qui peut faire gondoler les matériaux sensibles tels que papiers ou cartons. Cette information étant ainsi clairement indiquée au locataire, la fondation décline toute responsabilité en cas de détérioration des œuvres dues au climat de la chapelle.
- Veuillez joindre avec le présent contrat une copie de l'attestation d'assurance Responsabilité civile.

6. Tarifs et facturation

- La Fondation ne perçoit aucun pourcentage lors de vente d'œuvres ou sur le cachet des artistes.
- **Grille tarifaire :**

| | |
|---|-------------------|
| Par jour, en week-end (ve-sa-di) | CHF 150.- |
| Par jour, en semaine (lu-ma-me-je) | CHF 80.- |
| 1 semaine (lu-di) | CHF 750.- |
| 2 semaines | CHF 1400.- |
| 3 semaines | CHF 2000.- |
| 4 semaines | CHF 2500.- |

- Un **acompte** de 50% du montant total est demandé à la signature du présent contrat.
- Le **solde** est à verser 10 jours avant le début de la manifestation.
- En cas d'**annulation** 30 jours avant le début de la location, le montant est non remboursé.
- Une **caution** de CHF 200.- **en liquide** est remise à l'état des lieux.
- **Le présent contrat fait office de facture.** Les montants sont à **verser sur le compte :**

| | |
|-------------------------------|---|
| Bénéficiaire | Fondation de la Chapelle Sainte-Croix c/o Marie Bourgnon Sur les Rochets 77 2902 Fontenais |
| IBAN | CH09 8080 8007 7935 0451 8 |
| Banque du bénéficiaire | Raiffeisen Schweiz Genossenschaft Raiffeisenplatz 4 9001 St. Gallen |
| No. CB | 80808 |
| SWIFT-BIC | RAIFCH22XXX |
| Communication | Location <i>nom prénom</i> |

7. Etat des lieux

- **Présentation des locaux, remise des clés, état des lieux d'entrée** : en présence d'un membre de la fondation, le 1^{er} jour de location ou au plus tôt la veille. La check-list de l'état des lieux est signée par les deux parties (annexe 2).
- La **caution** de CHF 200.- **en liquide** est remise à ce moment-là.
- **Etat des lieux de sortie** : en présence d'un membre de la fondation, le dernier jour de location ou au plus tard le lendemain. La check-list de l'état des lieux est à nouveau signée par les deux parties.
- Les locaux seront remis en parfait état selon la check-list. Tout dégât survenant durant la durée du contrat sera facturé au locataire.

8. Résiliation, litiges

En cas de renoncement au présent contrat 30 jours avant le début de la location, le montant déjà versé à la fondation n'est pas remboursé (cf. point 6).

En cas de litige, for juridique se situe à Porrentruy.

Lu, approuvé, et signé en deux exemplaires :

Fontenais, le _____

Le propriétaire
Fondation de la chapelle Sainte-Croix

Le locataire

Nom, prénom : _____

Nom, prénom : _____

Signature : _____

Signature : _____

Joindre une copie de l'assurance Responsabilité civile avec le présent contrat.

Annexe 1 : plan cadastral



Enclos de Sainte-Croix 404, 2902 Fontenais. **Surface parcellaire en rouge transparent.**

Annexe 2 : check-list état des lieux (à compléter)

- Mur
- Sol
- Cabanon
- Fenêtres
- Extérieur